

FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019

Site Internet : www.draveiltt.fr

- Nouvelle Adhésion** : vous bénéficiez de 2 séances d'essais, avant votre inscription définitive.
- Renouvellement Licence N°** :
- Licence Promotionnelle (Loisirs) Licence Traditionnelle (Compétitions).
- Championnat par équipe (case à cocher si OUI)

Nom : **Prénom** : **Sexe** :

Adresse pour toute correspondance

Adresse :

CP : **Ville** :

Date de naissance :

📧 **domicile** : **@perso** :@..... (*)

📧 **bureau** : **@prof** :@..... (*)

📧 **portable** : (Tél des parents pour les mineurs)

(*) Adresse mail (lisible) importante et consultation régulière du site Draveil Tennis de Table fortement recommandée.

TARIFICATION 2018 -2019

Cocher	COTISATIONS (valable du 1 ^{er} septembre au 31 août)	PRIX
	Baby Ping (né en 2012-2013-2014 – à partir de 4 ans)	140 €
	Jeune (né de 2011 à 2001 : de 7 ans à 17 ans)	190 €
	Adulte (né en 2000 et avant : de 18 ans à)	220 €
	Réduction de 30 € dès le 2^{ème} membre de la famille (sauf pass jeune)	-
	COTISATIONS pour les détenteurs du Pass Jeune (sur présentation du pass)	
	Jeune (né de 2006 à 1999 : de 12 ans à 17 ans)	140 €
	Adulte (né en 2000 et avant : de 18 ans à) jusqu'à 25 ans	170 €
	COTISATIONS HANDISPORT	
	Jeune (né de 2006 à 1999 : de 12 ans à 17 ans)	70 €
	Adulte (né en 2000 et avant : de 18 ans à)	150 €
	Total des cotisations (paiement en 3 fois maximum)	
	TOTAL n° 1	
	CRITERIUM FEDERAL	
	Compétition individuelle	45 €
	TENUE DU CLUB + MATERIEL	
	Maillot de compétition (entourer la taille) + flocage : XXS –XS – S –M – L – XL – XXL Obligatoire pour la participation à une compétition	35 €
	Short ou jupette (facultatif, entourer la taille) : XXS –XS – S – M – L – XL - XXL	20 €
	Raquette (prix négocié par le club et conseillée durant les 3 premières années)	35 €
	Critérium Fédéral + Matériel et Tenue (chèques à part - encaissables de suite)	
	TOTAL n° 2	
	Nombre de chèque à indiquer dans la case (Chèques à l'ordre de Draveil Tennis de Table)	
	ATTESTATION A ETABLIR (indiquer OUI ou NON dans la case)	

Paiement par chèque – espèce. Facilité de paiement possible : 3 chèques maximum (montant sans centimes) encaissés : début septembre, octobre, novembre.



COMMENT AVEZ-VOUS CONNU NOTRE CLUB

- Par la fête des associations Notre site Web Autres :
- Challenge des écoles Totalement sport Avec l'école :

PROCURATION

Je donne procuration à la présidente de l'association Draveil Tennis de Table pour effectuer les démarches de licenciation auprès de la Fédération Française de Tennis de Table et du Comité Départemental de Tennis de Table de L'Essonne.

Fait à, le

SIGNATURE (pour les mineurs signature des parents)

REGLEMENT INTERIEUR ET DROIT A L'IMAGE

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club et en avoir accepté les termes.

J'autorise l'utilisation des images sportives (photos, vidéo...) par le club dans différents supports écrits ou sur le site internet du tennis de table à des fins informatives.

Fait à, le

SIGNATURE (pour les mineurs signature des parents)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)..... en qualité de mère/père/tuteur
légal autorise ma fille/mon fils

.....
à participer aux activités de l'association Draveil Tennis de Table et donne tout pouvoir au responsable concerné pour agir en mon nom pour toute intervention indispensable. J'autorise en cas d'accident à le (la) faire hospitaliser.

Fait à, le

SIGNATURE

PIECES A JOINDRE A LA FEUILLE D'INSCRIPTION

- ⇒ La totalité du règlement
- ⇒ 1 Certificat médical de moins de 3 mois (OBLIGATOIRE) pour toute nouvelle inscription ou arrivée à terme des 3 ans, de l'ancien certificat médical.
- ⇒ L'attestation du questionnaire de santé ci-jointe pour les joueurs qui renouvellent.

Avant le 26 septembre pour les joueurs des équipes et ceux inscrits au Critérium Fédéral.

Reprise des Compétitions le vendredi 28 septembre 2018.

IMPORTANT !

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES ET SERONT RENDUS.

TOUT ATHLETE NON LICENCIE NE SERA PAS ASSURE ET DONC NE POURRA PAS S'ENTRAINER.



DRAVEIL

Tennis de table

Fiche de renseignements

PRESIDENTE : Mme Valérie GRANANA – Tél : 06.84.31.32.74.

ENTRAINEURS :

Yoann DEKOWSKI RICHARD (DEJEPS 1) – Entraîneur des jeunes et des élites.

Julien SEMINATORE - Entraîneur des adultes le mercredi soir (Loisirs et Départementaux).

Jean-Yves NOEL - Entraîneur des adultes le mardi soir (Loisirs et Départementaux).

ACTIVITES :

Reprise des inscriptions et des cours : A partir du 04/09/2018.

Fêtes des associations sportives : Le Dimanche 9 septembre 2018 à Draveil

Le samedi 8 septembre 2018 à Vigneux sur Seine et Etioilles

LIEUX :

Salle de Tennis de Table Laurent Alborghetti
53 rue Ferdinand Buisson - 91210 DRAVEIL





Pour tous renseignements contacter :

Mr DEKOWSKI Yoann

Mail : richard.yoann88@gmail.com - Tél portable : 06.67.64.98.98.

Planning des entrainements 2018-2019

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
BABY PING (2011 à 2014) 	17h30 à 18h30			
POUSSINS (2010 - 2011 : 7 à 8 ans)	18H30 à 20h00	13h30 à 15h00		
BENJAMINS (2008 - 2009 : 9 à 10 ans)				MATCHS 18h00 à 19h30
MINIMES (2006 - 2007 : 11 à 12 ans)		15h00 à 16h30		
CADETS (2004 - 2005 : 13 à 14 ans)	18h30 à 20h00			MATCHS 18h00 à 19h30
JUNIORS (2001 à 2003 : 15 à 17 ans)				
JEUNES COMPETITIONS Sélection entraîneur		16h45 à 19h00	18h00 à 19h30	
SEANCES INDIVIDUALISEES Sélection entraîneur			17h à 18h00	17h30 à 18h30
 ENTRAINEMENT 100% FILLES				18H30 à 20h00
ADULTES Loisirs et départementaux (2000 à.....)	20h15 à 22h15	20h15 à 22h15		
ADULTES ELITES (2000 à.....)	20h15 à 22h15		19H45 à 21h30	

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non. Durant les 12 derniers mois :		Oui	Non
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :			
7	Ressez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



ATTESTATION

(coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

Nom : _____ Prénom : _____

N° de licence : _____

Déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent : Date : ____/____/____ Nom du médecin : _____	Date et signature du titulaire ou du représentant légal <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>
---	--



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB DE DRAVEIL TENNIS DE TABLE

Le fait de s'inscrire au club de Draveil Tennis de Table implique le respect de son règlement intérieur. Ce règlement est mis à la disposition de chaque membre et doit être porté à sa connaissance au moment de son adhésion.

Article 1 – Adhésion

Lors de l'adhésion à l'association, chaque membre doit fournir les documents ci-dessous :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée,
- Fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique du tennis de table qui devra mentionner « apte à la pratique du tennis de table ». La licence ne pourra être demandée sans le certificat médical. Pour les adhérents compétiteurs, disposer du certificat médical dès la première semaine de septembre pour pouvoir participer aux compétitions dès la 1^{ère} quinzaine de septembre.

Rappel de la définition de la saison sportive : du 1er septembre de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante.

Article 2 – Séance d'essai

Trois séances au maximum peuvent être accordées pour toute personne désirant s'essayer à la pratique du tennis de table au sein de l'association Draveil Tennis de Table de Table.

Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur, si elle souhaite poursuivre la pratique du tennis de table.

Article 3 - Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année en Assemblée Générale. Elle doit être versée le jour de l'inscription. La qualité de membre est acquise et l'accès à l'entraînement autorisé, lorsque la totalité de son montant est réglée. Pour les familles ayant plusieurs licences, une réduction est accordée à la deuxième licence et par licences suivantes. Les règlements peuvent se faire en espèces ou en chèque libellé à l'ordre de Draveil Tennis de Table (un paiement en 3 fois peut être demandé).

L'adhérent ne peut obtenir le remboursement même partiel de sa cotisation et des frais de licence engagés pour quelques raisons que ce soient.

Pour toute adhésion réalisée en cours d'année :

- la cotisation sera intégrale jusqu'à fin décembre,
- de janvier à fin mars elle sera de 50%,
- à partir d'avril, elle est calculée au prorata des mois restants avec un plancher minimum de 75 €.



Article 4 – Assurances

Tout adhérent ayant présenté un certificat médical de contre-indication pour la pratique du tennis de table en compétition recevra une licence correspondant à son niveau d'activité dans le club et, de ce fait sera assuré en cas d'accident survenant dans l'exercice du sport. Les membres sont tenus d'être assurés pour les trajets et les activités hors de la salle, non couvert par cette assurance (licence).

Article 5 – Licence Sportive

Chaque adhérent choisit son type de licence (la licence étant imposée par la Fédération) :

- La licence promotionnelle pour le loisir permet de participer uniquement aux entraînements (vous ne pourrez pas faire de compétition ni en équipe, ni individuelle).
- La licence traditionnelle pour les compétitions, permet de participer à l'entraînement hebdomadaire et aux compétitions. Pour la participation au championnat individuel (critérium fédéral) et autres compétitions que le joueur pourra faire, une cotisation complémentaire est demandée en plus de la licence traditionnelle.

Article 6 – Entraînements et accès à la salle

L'activité du Tennis de table se réalise dans la salle située au 53 rue Ferdinand Buisson – 91210 DRAVEIL.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation sont autorisés à fréquenter la salle d'entraînement du club lors des périodes d'entraînement. Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents et des parents ou représentants légaux (pour les mineurs) au début de la saison sportive ou en temps utile en cas de changement imprévu.

Les parents de joueurs et les supporters, même non adhérents, sont autorisés à fréquenter la salle lors des compétitions ou entraînements, sous réserve d'un comportement sportif et fair-play.

Avant de déposer leur(s) enfant(s) au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les enfants sont sous la responsabilité de l'encadrant pendant les séances.

Pour le bon déroulement des entraînements, il est demandé aux parents de ne pas intervenir durant les séances.

Les parents peuvent s'entretenir avec les encadrants en fin de séance.

Article 7 - Acheminement sur les lieux de compétitions

Pour les compétitions individuelles ou par équipes, le transport des membres mineurs est à la charge des parents ou représentants légaux et sous leur entière responsabilité. En cas d'impossibilité de ces derniers, le transport sera effectué par un membre majeur de l'association (autorisation parentale demandée) Ils devront s'assurer que leur contrat d'assurance couvre le transport de tiers mineurs. Les frais de transports liés aux compétitions par équipes ou individuelles sont entièrement à la charge des membres.



Article 9 - Entretien de la salle et du matériel

L'entretien de la salle municipale est réalisé par la commune de Draveil. Chaque membre de l'association est tenu de veiller à la propreté de la salle, de participer au rangement du matériel de l'association en fin de séance et au terme des compétitions. Chaque personne est tenue au respect et à la non dégradation du matériel mis à sa disposition (tables, filets, matériels d'arbitrage et séparations, matériel d'entraînement et de compétition).

Article 10 - Discipline

Le bureau peut se réunir à la demande du président ou de deux de ses membres pour statuer et décider à tout manquement aux règles de bases de ce règlement intérieur. Des sanctions pourront être prises, par vote, par le bureau, par les membres présents.

L'association se réserve le droit d'interdire l'accès aux aires de sport à toute personne dont le comportement, l'état ou la tenue vestimentaire serait jugés provocante et non conforme à l'éthique sportive.

Article 11 – Les règles de sécurité

Les accidents liés strictement à la pratique du tennis de table sont couverts par l'assurance de la Fédération Française de Tennis de Table. En aucun cas, la responsabilité de l'association Draveil Tennis de Table ne pourra être engagée pour tout autre incident (perte, vol, bagarre, dégradations des locaux, etc.) non lié directement à la pratique du tennis de table, que ce soit vis à vis des membres, des visiteurs ou des compétiteurs d'autres associations.

Article 12 - L'assemblée générale

Tous les membres sont convoqués, au moins deux semaines avant, pour l'assemblée générale annuelle.

Les décisions prises lors des assemblées générales, sont acquises à la majorité simple (en un seul tour) des membres présents ou représentés. Plusieurs votes pourront être demandés à statuer sur différents points de l'ordre du jour.

Article 13 - Les Modifications

Le bureau se réserve le droit de modifier certains articles du règlement intérieur et se doit d'en informer les membres de l'association.

Article 14 – Partenaires du club et donateurs

Les aides financières (sponsors, mécénat, dons etc....) sont possibles. L'association Draveil Tennis de Table délivre dans ce cas un justificatif pour la déclaration fiscale.

BONNE SAISON SPORTIVE

